



SEANCE du 20 juin 2022.

DELIBERATION 2022-20

Bi mila hogaita bi urtean ekainaren 20a, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Betti ERROTABEHRE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Lydie ETCHEGARAY, Jean-Michel JAUREGUY

Procuration : néant.

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 3.3

Objet : Cabinet paramédical : location bureau ancien cabinet-Mme AROSTEGUY-ETCHEVERRY-BORTHEIRY- Kinésiologue.

M. le Maire informe les conseillers que Mme AROSTEGUY-ETCHEVERRY-BORTHEIRY, kinésiologue souhaite louer un bureau au cabinet paramédical (partie ancienne). Dans ce sens, elle a fait une visite sur site le 11 juin 2022.

M. le Maire explique que la kinésiologie est une technique de rééquilibrage psychocorporelle qui peut aider sur des problématiques physiques (douleurs, maladies) et psycho-émotionnelles (stress, peurs, angoisses, phobies, anxietés, difficulté d'apprentissage, de sommeil, d'alimentation...).

Le tarif ordinaire des bureaux paramédicaux étant de 15 euros le m². Le bureau faisant une surface de 12 m² M. le Maire annonce que le loyer du local sera de 180 euros par mois pour une location à temps plein.

Le montant du loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire du bail (indice INSEE loyer professionnel).

M. le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil Municipal pour l'établissement du loyer et la signature du bail de location.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

VALIDE la demande de location de Mme AROSTEGUY-ETCHEVERRY-BORTHEIRY.

DECIDE que le tarif de location du bureau du cabinet paramédical sera de 180 euros par mois révisable chaque année.

AUTORISE M. le Maire à signer le bail de location relatif à la présente délibération.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza	Deia/Convocation : 16-06-2022 Kontseiluak/ Conseillers en exercice 14 Hor zirenak / Présents : 12 Aide direnak / Votes pour : 12 Kontra direnak / Votes contre : 0 Abstentzioa / Abstentions : 0
Xavier LACOSTE	